

Club aquatique de l'Est de Montréal Modalités d'inscription 2024-2025 Cours à la session

Bureau administratif 2315 rue Nicolet, Montréal, Québec, H1W 3Y2

Adresse postale Case postale 51119, Montréal, Québec, H1N 3T8

> <u>caem.club</u> 514-292-2236

Table des matières

Modalités d'inscription

Inscription en ligne

Détermination du niveau

<u>Paiements</u>

Modes de paiement acceptés

Frais d'affiliation

Annulation d'inscription et remboursement

Avant le début des cours

Après le début des cours

Annulation du cours par CAEM

Reçus fiscaux

Équipement

Code de conduite

Politique sur le harcèlement

La participation au cours

Dépôt et traitement d'une plainte

Les mesures disciplinaires

Limite de responsabilité

Modifications des modalités

<u>Informations</u>

Autorisation par le membre

Modalités d'inscription

Au Club aquatique de l'Est de Montréal, nous sommes heureux de fournir un processus d'inscription simple et efficace pour tous nos nageurs.

La période d'inscription pour l'année 2024-2025 débute le 26 août 2024.

Inscription en ligne

- 1. Vous devez créer votre compte sur notre site internet. Les participants peuvent s'inscrire à la session (automne, hiver, printemps ou été).
- Vous devez choisir le cours en fonction de votre niveau ou celui de votre enfant.
- 3. Vous ne pouvez inscrire un même nageur à plusieurs groupes pour la même discipline. Si une personne s'inscrit à plus d'un groupe, toutes ses inscriptions seront supprimées.
- 4. Une fois l'inscription effectuée, tous les nageurs seront placés soit "en attente" ou en "liste d'attente". Le statut "en attente" signifie que la responsable approuvera l'inscription sous peu en vérifiant que tous les critères sont respectés. Le statut "liste d'attente" veut dire que le groupe est actuellement plein et que dès place se libère votre enfant pourra s'y inscrire.
- 5. Le responsable confirmera votre place selon l'ordre d'arrivée et les tarifs seront portés à votre compte.
- 6. Vous devez effectuer le paiement avant le premier cours.

Détermination du niveau

Le niveau de chaque nageur est déterminé soit à la fin de la dernière session dans le club, soit après la validation d'un carnet de natation d'un autre organisme et envoyé par courriel à la responsable.

La détermination du niveau est importante pour garantir que tous les nageurs soient placés dans des groupes adaptés à leurs compétences et à leur niveau de confort dans l'eau.

Toute personne qui ne respecte pas les critères de groupe se verra refuser l'inscription et perdra sa place dans le groupe.

Paiements

Le montant total est payable dans les 15 jours suivant la confirmation d'inscription par le responsable de l'activité/discipline.

L'accès au cours sera refusé tant que le paiement ne sera pas effectué.

Modes de paiement acceptés

Par carte de crédit ou de débit sur notre site internet ou en personne selon les dates déterminées ou sur rendez-vous.

Frais d'affiliation

Les frais d'affiliation à la FNQ, NAQ, WPQC, Société de sauvetage ou toute autre discipline sportive, sont exigés par des tiers, et inclus dans votre inscription.

Annulation d'inscription et remboursement

Toute demande d'annulation d'inscription ou de remboursement doit être effectuée par écrit en remplissant ce <u>FORMULAIRE</u> et en le transmettant à la direction générale par courriel <u>gestioncaem@gmail.com</u>.

La piscine où se déroule les cours dépend des disponibilités offertes par la Ville et peut être changé pendant la session. Vous serez avisé par courriel de tout changement de piscine. Aucun remboursement n'est offert dans ces cas.

Avant le début des cours

Si vous annulez votre inscription avant le début des cours, vous avez droit à un remboursement complet*.

Après le début des cours

Si les cours sont commencés, vous avez droit au remboursement des cours, moins les montants suivants :

le coût des cours déjà suivis;

• le plus petit des montants suivants : 50 \$ ou 10 % du prix des cours qui n'ont pas été suivis.

Si vous annulez le cours en raison d'une blessure, la pénalité de 50\$ ou 10% du prix des cours qui n'ont pas été suivis ne s'appliquera pas à vous si votre demande de remboursement est accompagnée d'un certificat médical.

Le remboursement sera calculé à partir de la date de réception du formulaire de remboursement

*Dans tous les cas, il n'y a aucun remboursement pour les frais d'affiliation et d'équipement remis.

Annulation du cours par CAEM

Les participants auront droit à un remboursement proportionnel au nombre de cours non suivis. Si une ou plusieurs sessions du cours sont annulées, elles seront reprises à une date ultérieure.

Reçus fiscaux

L'inscription au cours vous donne droit au crédit d'impôt pour activités des enfants.

Voir le site internet <u>Revenu Québec à ce sujet.</u> Vous pouvez consulter ou imprimer votre(vos) reçu(s) à partir de votre compte sur notre site internet.

L'inscription au cours ne vous donne pas droit au relevé 24 concernant les frais de garde d'enfants. Notre club n'étant pas une garderie, un pensionnat, une colonie de vacances, un camp de jour ou un centre d'éducation préscolaire, nous ne pouvons émettre ce relevé.

Équipement

L'équipement approprié est essentiel pour l'apprentissage et pour assurer la sécurité de nos nageurs. Afin de garantir un environnement de natation sûr et agréable pour tous, les nageurs doivent porter un casque de natation et sont fortement encouragés à porter un maillot de bain et des lunettes de natation.

Casque de natation

- Les casques sont obligatoires pour tous les cours et dans toutes les piscines.
- Nous recommandons aux parents de mettre le prénom de l'enfant à l'intérieur du casque pour faciliter l'identification.
- Si un casque est perdu, il est possible d'en acheter un auprès du Club

Lunettes et maillot de natation

- Les lunettes et un maillot de natation ne sont pas obligatoires, mais sont fortement recommandés.
- Les maillots de style short et chandail en lycra ne sont pas recommandés car ils peuvent entraver l'apprentissage des mouvements.

Vous pouvez en tout temps vous procurer de l'équipement et du linge à l'effigie du CAEM, ils sont en vente dans notre <u>boutique en ligne</u> ou auprès de la direction générale.

Code de conduite

Le Club aquatique de l'Est de Montréal vise à promouvoir les sports aquatiques, en offrant diverses activités telles que la natation, la natation artistique, le water-polo et le sauvetage sportif. Le développement individuel et l'esprit d'équipe y sont valorisés à travers l'engagement et la participation.

Le Club a le devoir d'offrir un environnement sécuritaire où toutes les personnes sont traitées avec respect, équité et intégrité, et le présent code de conduite énonce les règles en vigueur.

Politique sur le harcèlement

Le Club ne tolère aucune forme d'abus, de harcèlement, de négligence ou de violence, physique, psychologique ou sexuelle, dans tous les programmes et activités qu'il offre et encadre.

Tous les membres, participants, parents, moniteurs, entraîneurs et bénévoles du Club doivent agir en tout temps avec respect, équité et intégrité, et ne peuvent en aucun cas adopter un comportement menant ou contribuant à des abus, du harcèlement, de la négligence ou de la violence, physique, psychologique ou sexuelle. Toute infraction peut mener à des mesures disciplinaires.

La participation au cours

Pour assurer une expérience agréable pour tous, nous avons établi les règles de comportement suivantes :

- 1. Les participants doivent attendre l'arrivée de leur moniteur.e / entraineur.e avant de se présenter sur le bord de la piscine.
- 2. Les parents sont autorisés à accompagner les enfants jusqu'à la sortie des vestiaires et doivent respecter les règles de sécurité usuelles, ne pas porter de chaussures et suivre les instructions du personnel.
- 3. Pendant le cours, les parents ne peuvent être sur le bord de la piscine et peuvent y assister dans les gradins.
- 4. Les parents sont encouragés à limiter les échanges avec leurs enfants pendant le cours afin de ne pas interférer avec les enseignements offerts.
- 5. À la fin du cours, les participants doivent quitter la piscine et se diriger vers le vestiaire. Nous ne tolérons pas les comportements perturbateurs ou le flânage sur le bord de la piscine ou dans les vestiaires.

Dépôt et traitement d'une plainte

Toute personne témoin ou victime d'un comportement ou un geste qui contrevient au présent code peut déposer une plainte. La plainte sera traitée selon l'ordre hiérarchique suivant. Selon la gravité de la plainte, un niveau hiérarchique supérieur peut être saisi dès le début du processus.



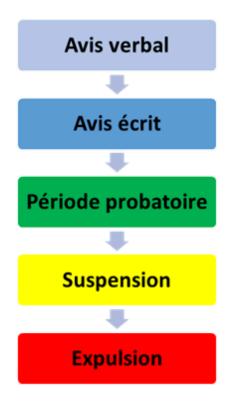
Pour toute plainte d'abus, de harcèlement ou de violence à caractère sexuel ou autre que sexuel, veuillez communiquer directement avec la Direction générale qui lui se reportera à la politique des organismes d'aide et des fédérations. Vous pouvez également en tout temps vous adresser à ces organismes et fédérations.

Sport'Aide
Fédération de Natation du Québec
Natation Artistique Québec
Société de sauvetage
Waterpolo Québec

Les mesures disciplinaires

Après évaluation de la plainte, la personne responsable peut accueillir la plainte ou la rejeter.

Lorsque la plainte est accueillie, les mesures disciplinaires suivantes peuvent être appliquées graduellement, selon la gravité du comportement ou du geste:



La décision liée à la mesure disciplinaire tiendra compte de la gravité de l'infraction et ne devra pas nécessairement passer par toutes ces étapes.

Chaque contravention au code est examinée sur une base individuelle. Ainsi, divers facteurs seront pris en compte dans l'application de mesures disciplinaires afin qu'elles soient adaptées à chaque situation.

En cas d'expulsion, la décision sera entérinée par le Conseil d'administration à la suite de l'évaluation du dossier.

Limite de responsabilité

Le Club ne sera pas responsable en cas d'accident, de vol ou de dommage causé aux biens personnels des nageurs avant, pendant ou après les cours de natation du Club.

Le Club n'est pas responsable de la sécurité de vous ou votre enfant en dehors des heures de cours.

Modifications des modalités

Le Club se réserve le droit de modifier ces modalités à tout moment. Les modifications prendront effet dès leur publication sur le site web du club et les membres seront informés des modifications importantes par courrier électronique ou par un avis affiché sur le site web du Club.

Informations

- Pour plus d'informations, consultez notre site internet <u>caem.club</u> ou nos réseaux sociaux (Facebook, Instagram, etc.). Pour toute information générale, contactez par courriel informationscaem@gmail.com
- Pour la Direction générale, contactez par courriel gestioncaem@gmail.com ou par téléphone (514) 292-CAEM(2236)

Autorisation par le membre

En procédant avec cette inscription, j'autorise la participation de mon enfant ou moi-même aux activités du Club Aquatique de l'Est de Montréal.

J'autorise les entraîneurs, sauveteurs, officiels ou bénévoles à prodiguer les soins médicaux nécessaires en cas d'accident ou de maladie survenus lors de la participation aux activités du Club aquatique de l'Est de Montréal.

Je reconnais avoir lu et compris les modalités du Club Aquatique de l'Est de Montréal et m'engage à les respecter.